

Coopérative d'habitation Côté-Est Inc.

1940, boul. St-Joseph, Orléans (Ontario) K1C 7K4. Téléphone : (613) 841-0807

Note de service

Date: Le 24 août 2015

Destinataire: Tous les membres

VOIE DES POMPIERS ET ENTRÉE DE LA COOP

Nous vous rappelons que, conformément au nouveau règlement de stationnement n° 25, il est strictement défendu de stationner et d'arrêter dans la voie des pompiers. Les membres et invités doivent maintenant utiliser les espaces de débarquement réservés à cet effet.

Une attention particulière sera nécessaire pour les membres qui avaient l'habitude d'arrêter en face des escaliers situés près du logement 11, 21 et 31.

Les membres et invités qui stationneront dans la voie des pompiers (ceci inclus la voie des pompiers à l'entrée et à la sortie de la coopérative.) se verront imposer une contravention et/ou remorquer à leur frais et péril.

SURVEILLANCE DES ENFANTS

Afin de garder un environnement sécuritaire, nous désirons vous rappeler que les parents sont responsables de la surveillance de leurs jeunes peu importe leurs âges.

Dernièrement, la coopérative a reçu des plaintes au sujet d'enfants qui jouaient sans surveillance très tard en soirée. Notons que certains incidents sont survenus après minuit et, par conséquent, nous demandons aux parents de ne pas laisser les enfants jouer dehors après 22 heures.

Nous sollicitons la collaboration de tous les adultes pour intervenir auprès d'un jeune, si nécessaire, ou de communiquer avec le personnel du bureau afin d'assurer un suivi au besoin.

Nous vous remercions pour votre collaboration